



## Compte-rendu du conseil municipal Du jeudi 05 mars 2026

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 30

ELUS :	Présents	Absents	Excusés	Observations	Procurations à :
BOURQUARD Jimmy		X			
DARCOT Nicole	X				
DARDAINE Agnès	X				
DEMOULIN Robert	X				
GAUTHIER Hélène			X		
JACQUEMIN Roland	X				
JEANPERRIN Hervé	X				
SAHRAOUI Amar			X		
TAINA Agnès		X			
VARNEROT Éric	X				
VINEZ Christian	X				

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Nombre de présents : 7**

**Nombre de voix délibératives : 7**

### **1. Désignation du secrétaire de séance (délibération N°10/2026) :**

Mme Nicole Darçot a été désignée secrétaire de séance.

**Résultat du vote : 7 pour, 0 abstention, 0 contre**

### **2. Approbation du compte-rendu précédent (délibération N°11/2026) :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 29 Janvier 2026.

**Résultat du vote : 7 pour, 0 abstention, 0 contre**



**3. Forêt : délibération distraction du régime forestier (délibération 12/2026) :**

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de demande de distraction du régime forestier pour les parcelles désignées ci-après :

Département du Territoire de Belfort							
Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale				Contenance totale	Surface à distraire (ha)
		Section	N° de parcelle	Ancien numéro	Lieu-dit		
Commune de VEZELOIS	VEZELOIS	A	1103	A16p	LA BROSSE	0ha 01a 56ca	0,0156
<b>TOTAL :</b>							<b>0.0156</b>

Cette opération est souhaitée dans le but de régulariser la vente de la parcelle cadastrale vendue en 2020 par la commune à TDF (SAS, société par actions simplifiée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte ce projet de demande de distraction du régime forestier,
- décide en compensation, de demander l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-après :

Département du Territoire de Belfort							
Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale				Contenance totale	Surface à appliquer (ha)
		Section	N° de parcelle		Lieu-dit		
Commune de VEZELOIS	VEZELOIS	0C	338		PRES DES ESSAPEUX	0ha 07a 97ca	0,0797
		0C	352		PRES DES ESSAPEUX	0ha 31a 90ca	0,3190
	<b>TOTAL :</b>						



- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

**Résultat du vote : 7 pour, 0 abstention, 0 contre**

#### **4. Mise en place d'un chalet distributeur d'œufs (délibération 13/2026) :**

M. le Maire propose l'installation d'un chalet équipé d'un distributeur automatique d'œufs à partir de septembre 2026. Ces distributeurs seront accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Considérant l'intérêt général que représente l'installation de ce distributeur afin de fournir un service de proximité et de commodité, le montant de la redevance mensuelle pour l'occupation du domaine public liée à l'installation d'un distributeur automatique d'œufs pourrait être fixé à 50 € par chalet. De plus, les frais liés au fonctionnement du chalet (électricité...) seront remboursés par le propriétaire ; pour l'électricité un bilan sera réalisé tous les 6 mois

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- Approuve l'installation d'un chalet à œufs à partir de septembre 2026.
- Fixe le droit de place à 50€/ mois par distributeur automatique. Les frais liés au fonctionnement du chalet à œufs (électricité...) seront remboursés par le propriétaire.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Résultat du vote : 7 pour, 0 abstention, 0 contre**

#### **5. Point sur l'organisation des élections municipales :**

- Tableau pour le bureau de vote : les créneaux seront complétés par la liste de M. Jacquemin et par les membres de la liste de M. Philippe.
- Il est nécessaire de distribuer dans les boîtes aux lettres la liste des justificatifs d'identité pour pouvoir voter et ce document sera diffusé sur ILLIWAP également.



## **6. Point sur les travaux en cours :**

- Extension de la boulangerie : M. Le Maire explique l'avancement des travaux.
- Le gros œuvre a commencé après le désamiantage. Les travaux se succèdent normalement.

## **7. Point sur la révision des règles de subventionnement de l'éclairage public :**

TDE90 a envoyé un courrier expliquant les évolutions réglementaires affectant la revalorisation des Certificats d'Economie d'Energie.

Lecture du courrier par M. le Maire qui fait le point sur les zones non couvertes. Il manque des lampadaires :

- rue des Chenevières
- rue des Vergers
- rue du Marchut
- rue de la Praille

## **8. P.L.U : Mise à jour des servitudes d'utilité publique**

Par arrêté préfectoral n°90-2025-07-24-00001 du 24 juillet 2025, une modification de distance réglementaire a été opérée au sein de la servitude d'utilité publique I1 (SUP I1), relative aux canalisations de transport d'hydrocarbures du Service National des Oléoducs Interalliés, qui grève le territoire de la commune de Vézelois.

Il faudra mettre à jour notre PLU par un arrêté municipal dans un délai de trois mois.

Les directives sont à vérifier avant d'intervenir sur le P.L.U.

## **9. Questions diverses**

Plantation de 6 arbres avec le périscolaire vers la cabane des chasseurs avec autorisation de l'ONF

La séance est levée à 21 heures.